

Les règles de sécurité
pour les services de jour et d’hébergement
à Bruxelles

Les services continuent à fonctionner.



Le bien-être des bénéficiaires est très important.

Le service désigne un responsable Covid.
et un médecin référent.



Le service doit avoir une réserve de matériel de protection.



Les règles de sécurité sont affichées dans les locaux.

Tout le monde doit les respecter.



Les gestes barrières

Le masque est obligatoire :



- Un masque chirurgical
pour les travailleurs en contact rapproché avec les bénéficiaires
- Un masque en tissu ou à usage unique
pour les autres travailleurs, les bénéficiaires et les visiteurs.

Les personnes en situation de handicap
qui ne peuvent pas porter un masque
sont dispensées.

Il faut se laver régulièrement les mains
avec de l’eau et du savon,
et les essuyer avec du papier
ou un linge à usage unique.



Il faut éviter de se toucher le nez, les yeux, la bouche.

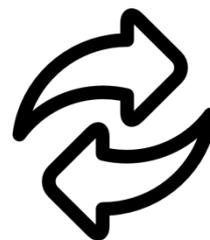
Il faut utiliser des mouchoirs en papier à usage unique.



Il faut respecter la distance de sécurité.

L’organisation des locaux

On peut bouger les meubles,
organiser les locaux autrement,
changer les passages
pour aider les bénéficiaires à bien respecter les règles.



Le réfectoire est réservé aux travailleurs et aux bénéficiaires.

Les bénéficiaires peuvent recevoir 2 visiteurs maximum
dans le réfectoire.



Il faut respecter les gestes barrières

et la distance de sécurité.

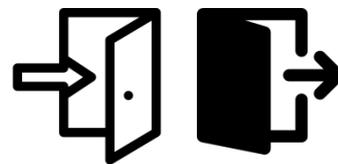
Les repas sont servis à table.

Il y a plusieurs services

pour que tout le monde ne mange pas

en même temps.

Il faut organiser l’entrée et la sortie du service



Les livraisons se font par une entrée séparée.



Les livreurs ne peuvent pas rentrer dans le bâtiment.

Il faut tenir un registre des visiteurs et des livreurs.



Il faut éviter d’utiliser les ascenseurs.



Le nettoyage et la désinfection des locaux sont renforcés,



surtout les points de contact comme les poignées, les interrupteurs, ...

Les travailleurs reçoivent des équipements de protection.



Les activités

Le service organise le travail pour limiter les contacts,

par exemple en faisant 2 équipes de travailleurs.



Il utilise les vidéoconférences pour les réunions par exemple.

Si une activité de groupe est organisée,

elle se fait en extérieur de préférence,

elle rassemble 10 personnes maximum

le groupe est toujours le même,

avec le masque et la distance de sécurité.



Le masque n’est pas obligatoire lors des activités sportives.

Les transports

Les travailleurs et les bénéficiaires peuvent prendre

les transports en commun,

en respectant les gestes barrières,

en évitant les heures de pointe.

Pour les déplacements en minibus ou taxi,

il faut aussi respecter les gestes barrières.



Les visites familiales en service d’hébergement



Les visites des familles dans le service sont limitées.

Si une visite est nécessaire pour le bien-être d’un résident,

Il peut recevoir 2 personnes maximum,

les mêmes pendant 2 semaines,

en respectant la distance de sécurité et les gestes barrières.

Le service informe les familles sur les règles à respecter.

Les retours en famille ne sont pas autorisés pour le moment.

Si un retour est vraiment nécessaire pour le bien-être d’un résident,

Il est possible pour 2 jours maximum,

à condition que le résident et sa famille n’aient pas de symptôme.

Isolement et écartement

Le service écrit ce qu’il faut faire s’il y a un malade du Covid-19.

Le bénéficiaire est écarté s’il a des symptômes.

Cela veut dire qu’il ne peut pas venir au service de jour.

Sa famille doit prévenir le service en cas de risque.

C’est le médecin qui décidera quand il peut revenir.



Le résident est isolé s’il a des symptômes,

s’il revient d’un séjour en famille,

ou d’un séjour à l’hôpital.

Cela veut dire qu’il doit rester dans sa chambre,

sans contact avec les autres résidents.



Il est testé s’il a été en contact avec une personne malade

Ou s’il a des symptômes.



Le service contacte la famille.

C’est le médecin qui décide quand l’isolement est fini.



Si plusieurs résidents sont malades du Covid-19,

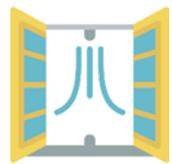
ils peuvent être ensemble

mais sans contact avec les autres résidents.

Il y a des règles à respecter pour bien nettoyer

les locaux et le matériel

après un écartement ou un isolement.



Le suivi des contacts

Si un bénéficiaire est malade du Covid-19,

Il faut retrouver ses contacts pour les surveiller.



Le service communique avec les familles, les proches

et les autres services.



Quand le contact avec une personne positive

a duré plus de 15 minutes,

sans distance de sécurité et sans masque,

c’est un contact à haut risque.

Il faut écarter ou isoler

les contacts à haut risque

jusqu’au résultat du test.



S’il y a deux malades dans le service

en moins de 7 jours,

tous les bénéficiaires du même groupe

sont écartés ou isolés.



Il faut contacter immédiatement

le service Inspection Hygiène de la COCOM.

Le service contacte le médecin des bénéficiaires

pour discuter du vaccin contre la grippe.

